



# TERR'ACTIF

LE MAGAZINE DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE POUR LES AGRICULTEURS



N°3 - MAI 2020

Dossier de l'édition :

## La ressource en eau au coeur des évolutions de pratiques

p.8

**Covid-19**

**La Chambre d'agriculture est mobilisée**



**[ 02 54 78 75 75 ]**

ou par mail [cellule-covid-chambre@loir-et-cher.chambagri.fr](mailto:cellule-covid-chambre@loir-et-cher.chambagri.fr)

Restez informés sur [loir-et-cher.chambres-agriculture.fr](http://loir-et-cher.chambres-agriculture.fr)

et les réseaux sociaux







Arnaud  
BESSÉ,  
Président de  
la Chambre  
d'agriculture  
de Loir-et-

# [COVID-19]

## La Chambre d'agriculture est mobilisée

**Depuis le mois de mars, nous faisons face, le milieu agricole comme tant d'autres, à l'épidémie du covid-19. Exploitants agricoles, vous êtes tous impactés par cette situation et par les évolutions du confinement auquel est soumise la population.**

Fermeture des écoles, annulation des marchés, perte de clientèle suite à la fermeture des frontières... Cette situation inédite vous a poussé à revoir vos modes de fonctionnement, de communication et globalement de travail.

Pour vous accompagner dans cette période, la Chambre d'agriculture a souhaité qu'une continuité des services se fasse, en plaçant le plus grand nombre de ses collaborateurs en télétravail. Ces derniers ayant toujours à cœur de vous soutenir, vous écouter, vous conseiller, ont développé des moyens innovants d'échanges avec vous. La Chambre d'agriculture a également créé un numéro vert spécial covid-19 pour recueillir vos demandes et leur apporter une réponse rapide et précise. Celui-ci est toujours actif, n'hésitez donc pas à le composer pour toute question en relation avec la crise sanitaire actuelle : **02 54 78 75 75**.

Les informations tombant au fur et à mesure des arrêtés et des décisions gouvernementales, les services de la Chambre d'agriculture ont également procédé à la création d'un dossier spécial Covid-19 sur le site internet, ceci afin de regrouper l'ensemble des informations portées à notre connaissance sur vos filières. Celui-ci est toujours en ligne et est accessible à ce lien : [loir-et-cher.chambres-agriculture.fr](http://loir-et-cher.chambres-agriculture.fr).

A l'heure où nous concevons cette nouvelle édition de Terr'actif, c'est une crise sans précédent et inédite que nous vivons en tant que citoyens, agriculteurs et forestiers.

La première de nos priorités est de stopper la propagation du virus et de respecter toutes les mesures de biosécurité qui s'imposent. Notre deuxième priorité est de pouvoir poursuivre du mieux possible nos activités, la conduite de nos productions, de nos élevages en s'adaptant aux contraintes imposées à tous. La profession agricole et les opérateurs économiques sont collectivement mobilisés pour assurer la poursuite des productions, l'acheminement et la transformation des produits alimentaires. Il y aura un avant et un après COVID-19, il nous faut passer le cap.

Nous sommes tous mobilisés pour vous accompagner face à cette situation et assurer tous nos services. C'est pour cela que nous avons fait le choix de vous diffuser ce nouveau numéro de Terr'actif. La gestion de l'eau est au centre de nos préoccupations, d'autant plus après deux étés de sécheresse. Dans cette édition, vous trouverez des explications sur la répartition de la ressource en eau ainsi que des conseils et des bonnes pratiques à appliquer pour une utilisation efficiente.

Notre objectif reste inchangé : créer de la valeur pour nos territoires et nos exploitations, celle-ci s'exprimant également à travers la gestion de crises comme celles du Covid-19 mais également à travers la gestion des ressources communes comme l'eau.

Le développement des circuits de proximité s'est accru, notamment à travers différentes plates-formes de mise en relation entre consommateurs et agriculteurs telle que Saveurs41 et entre acheteurs et agriculteurs avec Agrilocal41. Toutes deux ont été conçues en collaboration avec le Conseil départemental, et en lien avec la CCI et la CMA. Elles ont vu leur nombre d'inscrits bondir et leur utilité démontrée. Face à l'arrêt de la restauration collective et à la baisse de certains marchés, Agrilocal41 a notamment été ouverte aux commerces de proximité et supérettes.

Pendant cette crise, nous avons assisté à une forte demande en produits agricoles locaux. Vous, agriculteurs, vous êtes organisés pour permettre aux citoyens de se nourrir avec des produits sains, de qualité et de saison, tout en étant les acteurs de la protection de la santé de tous. Le dialogue et la bienveillance entre exploitants et grand public se sont ainsi amplifiés, ouvrant la porte à de nouveaux échanges et à la reconnaissance de votre métier.

L'heure est à présent venue de faire le point sur l'impact économique que cette crise a provoqué sur vos exploitations.

Dans les semaines à venir, un questionnaire sur l'état de santé de vos établissements agricoles, et notamment vos plans de trésorerie, vous sera communiqué. Celui-ci est d'une importance capitale afin de recenser vos besoins et surtout faire remonter vos difficultés aux juridictions compétentes dans le but d'obtenir des appuis et des aides pour les fermes les plus en danger.

# LES MOTIONS DE LA SESSION ORDINAIRE DU 09 MARS 2020

## CONJONCTURE AGRICOLE

La persistance des épisodes pluvieux entraîne une dégradation des cultures implantées, ne permet pas d'envisager des semis de printemps et provoque du retard dans la préparation des sols pour la réimplantation des prairies et des vignes. Ce problème avait déjà été rencontré pour les cultures d'hiver, suite à la sécheresse estivale et un automne pluvieux, entraînant une dégradation avérée de la rentabilité des entreprises agricoles, d'autant plus au regard des prix de vente inférieurs au coût de production.

« **NOUS ALERTONS SUR LES CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES QUE COURENT LES EXPLOITATIONS. NOUS DEMANDONS À CE QUE L'ABSENCE DE CULTURE HOMOGENE SUR LES PARCELLES NE SOIT PAS PÉNALISÉE DANS LE CADRE DE LA PAC ET QUE LE CAS DE FORCE MAJEURE SOIT RECONNU. NOUS RÉITÉRONS LA DEMANDE D'UTILISATION DES JACHÈRES POUR ASSURER L'AFFOURAGEMENT DES TROUPEAUX DÈS LE 15 MAI 2020. SUITE À LA TAXE « AIR-BUS-BOEING », PORTANT SUR LES VINS EXPORTÉS VERS LES ÉTATS-UNIS, NOUS DEMANDONS LA MISE EN PLACE D'UN FONDS DE COMPENSATION POUR LES VIGNERONS TOUCHÉS PAR CETTE MESURE.** »

## PAC 2021 - 2027

Le projet du budget européen 2021-2027 conduirait à une baisse sensible de l'enveloppe de la PAC, l'enveloppe FEADER allouée au Centre-Val de Loire étant déjà nettement inférieure à celle d'autres régions françaises. Le revenu des agriculteurs du Loir-et-Cher est en baisse alors qu'une mutation importante est engagée pour l'agro-écologie, la modernisation des conditions de travail, le développement des énergies renouvelables et la réduction des gaz à effet de serre. Ces importants investissements nécessitent un accompagnement financier.

« **NOUS EXIGEONS QUE LE BUDGET DE LA PAC SOIT MAINTENU POUR LA PÉRIODE 2021-2027 DANS LE BUDGET EUROPÉEN. AU NIVEAU RÉGIONAL, NOUS DÉPLORONS LE VOEUX DU CONSEIL RÉGIONAL QUI VISE À CE QUE LES AIDES À L'EMPLOI ET SUR L'ENVIRONNEMENT SE FASSENT AU DÉTRIMENT DES AIDES À LA SURFACE, NIANT LA DIMENSION ÉCONOMIQUE DE L'AGRICULTURE. AINSI, NOUS APPELONS LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE À RÉVISER LA MAQUETTE FEADER POUR DISPOSER D'UNE DOTATION SIGNIFICATIVE EN FAVEUR DU PCAE EN 2020 ET 2021.** »

## MESURES DE PROTECTION DES PERSONNES LORS DE L'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES À PROXIMITÉ DES ZONES D'HABITATION

Ces nouvelles mesures induisent des pertes économiques conséquentes pour les agriculteurs alors que les surfaces agricoles ne devraient pas être impactées par la construction de nouveaux bâtiments à usage d'habitation ou en lien avec des personnes vulnérables. Les exploitants ont de plus déjà mis en œuvre des solutions permettant de limiter la dérive ou l'exposition à la dérive de pulvérisation pour les riverains.

« **EN CONTREPARTIE DES PERTES ÉCONOMIQUES, NOUS DEMANDONS QU'UN DISPOSITIF DE COMPENSATION FINANCIÈRE SOIT MIS EN PLACE. NOUS SOUHAITONS QUE LES ZONES DE NON-TRAITEMENT INDUITES PAR CETTE NOUVELLE RÉGLEMENTATION PUISSENT ÊTRE CONSIDÉRÉES COMME SIE, MÊME SI LEUR LARGEUR EST INFÉRIEURE À 5 MÈTRES. NOUS DEMANDONS QUE LA LISTE OFFICIELLE DES MOYENS PERMETTANT D'ADAPTER LES DISTANCES DE SÉCURITÉ SOIT ENRICHIE AVEC LES HAIES EN BORDURE DE PARCELLE, Y COMPRIS LES HAIES DE RIVERAINS, LES BRISE-VENTS, LES BUSES ANTI-DÉRIVES ET LES MURS.** »

## MISE EN CONCERTATION DE LA CHARTE D'ENGAGEMENTS DES UTILISATEURS AGRICOLES DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Le décret N°2019-1500 du 27/12/2019, relatif aux mesures de protection des personnes lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques à proximité des zones d'habitation, impose l'élaboration d'une ou plusieurs chartes des utilisateurs de produits phytopharmaceutiques couvrant l'ensemble des filières à l'échelle départementale. Il est également demandé l'organisation d'une concertation publique pour recueillir les avis des maires, des habitants, des associations et des agriculteurs. La Chambre d'agriculture est réglementairement explicitement citée parmi les organisations légitimes à répondre à ces obligations.\*

« **LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES AGRICOLES (SYNDICATS, COOPÉRATIVES, FÉDÉRATIONS, NÉGOGES) VALIDENT LA PRÉSENTE CHARTE D'ENGAGEMENTS AINSI QUE LE PORTAGE ET L'ORGANISATION DE LA CONCERTATION PUBLIQUE PAR LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LOIR-ET-CHER. NOUS EXIGEONS DE L'ÉTAT QU'IL RENDE APPLICABLE LA RÉDUCTION DES ZNT DÈS LE DÉPÔT DE LA CHARTE D'ENGAGEMENTS DANS LA MESURE OÙ CELLE-CI RÉPOND AUX EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES PRÉVUES PAR LE DÉCRET.** »

\* Plus d'informations sur notre site internet



## L'AGRICULTURE EN TERRITOIRE

L'agriculture est un acteur et un partenaire majeur du territoire, qu'elle accompagne dans toutes ses dimensions.

## L'école du paysage valorise notre territoire

# Habiter, cultiver, relier

« Le paysage est en mouvement, en devenir, en projet. Le paysage est projet » Ecole du Paysage, INSA Blois.

Depuis toujours, nous avons en tête une image d'accumulation de champs agricoles à perte de vue aux abords des métropoles. Ainsi les espaces périurbains des villes accueillent les exploitations agricoles tout en mixant de l'urbain (espaces habitables) avec du rural (espaces ouverts), le tout pensé dans une démarche de cohabitation vivable.



Ces configurations découlent principalement de volontés urbanistiques liées à la préservation de « **ceinture verte** » qui pensent le paysage non comme une priorité de l'aménagement mais plutôt avec une approche cohérente pour tous.

Cependant, les attentes ont changé et tous s'accordent à dire que les projets d'aménagement ne sont pas uniquement des réponses à des problématiques fonctionnelles.

Désormais les mentalités ont évolué et les questions d'**intégration des enjeux agricoles** dans les projets d'aménagement sont au cœur de la

formation de l'école du paysage et notamment de celle de Blois.

Le paysage change dans la façon de le concevoir, de le vivre ou encore de l'instrumentaliser. Il participe de plus en plus largement à une recomposition des savoirs territoriaux et des pratiques d'aménagement.

A travers de nouveaux projets, celui-ci devient naturellement un outil de **valorisation économique, sociétale et durable de l'activité agricole**. C'est le cas du Projet Territorial Alimentaire (PTA) « territoire à croquer : un paysage gourmand

pour tous» mené par l'INSA Blois pour le Pays des Châteaux en 2019 par les étudiants de 4ème année ENP (Ecole de la Nature et du Paysage).

Forte de son expérience dans l'accompagnement de projet, la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher a su mettre son expertise territoriale au service des élèves de l'INSA Blois en contribuant à la fourniture des données agricoles.

Plusieurs conseillers et élus, en tant qu'acteurs de terrain dans le monde agricole, ont pleinement pris part à cette aventure en répondant

à une enquête sur la thématique du Projet Territorial Agricole et Alimentaire. Leur vision a pu alimenter les réflexions sur la place du paysage et de l'agriculture pour le territoire du Pays des Châteaux.

Riches et divers, les paysages ruraux du Loir-et-Cher témoignent de **savoir-faire agricoles inscrits dans l'histoire** à travers la terre et son assiette nourricière : ils portent l'empreinte de pratiques, techniques et projets plus ou moins récents.

Tout ce patrimoine définit l'**identité d'un territoire** fortement liée à la diversité et à la richesse de son agriculture. Cet ADN étudié et analysé permet d'élaborer des projets contribuant au développement durable des territoires.

Il est primordial pour l'école du paysage d'adapter les potentiels agricoles aux ressources disponibles afin de pallier aux difficultés engendrées par les aléas climatiques.

Actuellement, les **changements climatiques** sont au centre des préoccupations du monde agricole, tous ont besoin de réponse en matière de gestion des risques et d'anticipation.

Les pratiques agricoles, déjà en pleine mutation, n'ont de cesse d'évoluer. Nul doute que l'Ecole du Paysage, à travers le PTA du Pays des Châteaux auquel participe activement la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher, aura une réflexion à mener dans la définition et la mise en œuvre de l'agriculture de demain.



L'École nationale supérieure de la nature et du paysage (ENSNP), aujourd'hui intégrée à l'INSA Centre-Val de Loire, délivre le diplôme d'État de paysagiste (DEP), conférant le grade de master.

Cette formation a pour objectif de former des paysagistes concepteurs pouvant par la suite répondre aux thématiques du développement durable des territoires, de leur transition énergétique, de la préservation de la biodiversité et de l'amélioration du cadre de vie pour la santé et le bien-être des habitants.

## Mes m@rchés

### pour assurer le revenu de l'exploitation

Contact : Patrice TERRIER 06.83.81.93.76 ou patrice.terrier@loir-et-cher.chambagri.fr

mes m@rchés Bien conseillé pour bien décider



## PANORAMA DE L'ACTUALITÉ

Retrouvez un retour en images sur les derniers événements du monde agricole en Loir-et-Cher !

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Loir-et-Cher a organisé le vendredi 24 janvier au Jeu de Paume la neuvième édition de « La Nuit de l'orientation ». Ce speed dating professionnel est proposé aux élèves des collèges et lycées ainsi qu'à leurs familles pour rencontrer et échanger avec les nombreux professionnels présents. 3500 personnes de l'ensemble du département se sont déplacées.

La Chambre d'agriculture était présente avec d'autres partenaires du monde agricole et plusieurs agriculteurs ont notamment témoigné de leur quotidien. Elle y a présenté la diversité et la richesse des métiers de l'agriculture et du conseil agricole.



Nuit de l'orientation

### Mondial du Sauvignon



Blois a accueilli la onzième édition du Mondial du Sauvignon ! Celui-ci s'est déroulé du 05 au 07 mars 2020 pour la seconde fois de son histoire en Loir-et-Cher.

Plus de 70 dégustateurs, parmi lesquels des professionnels viticoles, des œnologues, des journalistes ou encore des importateurs, ont participé à l'évaluation de 1.100 vins. Cette année, les produits venaient de 24 pays différents (un record !), preuve du développement de ce rendez-vous.

Les qualités aromatiques du Sauvignon en font l'un des cépages les plus appréciés des consommateurs à travers le monde. Le Mondial est une superbe vitrine pour la mise en lumière de l'excellence de nos vins loir-et-chériens.

Les résultats ont été dévoilés le 16 mars et sont accessibles sur le site internet du concours : [cmsauvignon.com](http://cmsauvignon.com)



Le lundi 24 février 2020, le département du Loir-et-Cher a été mis à l'honneur sur l'espace de la Région Centre-Val-de-Loire au sein du Salon International de l'Agriculture. L'inauguration, organisée par la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher, a permis de rassembler les acteurs du département.

« Je souhaite continuer à promouvoir le Loir-et-Cher afin de le valoriser au Salon de l'Agriculture. Nous devons mettre en avant et faire découvrir nos producteurs locaux et nos produits du terroir aux visiteurs » affirme Arnaud BÉSSÉ, Président de la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher.

Place à la mise en pratique : une dégustation à base de produits locaux tels que fromages de chèvre, betteraves ou lentilles, mis en valeur par les restaurateurs de « Cuisine en Loir-et-Cher » a ainsi ravi les papilles des invités.



Salon de l'Agriculture 2020



Afin de mener à bien l'ambition d'une présence accrue des producteurs du Loir-et-Cher au Salon, un groupe de travail a été organisé par la Chambre d'agriculture pour étudier la faisabilité d'un stand commun, sur lequel les producteurs pourraient vendre et faire découvrir leurs produits. Constitué d'agriculteurs, de membres de Bienvenue à la Ferme, de représentants des Chambres consulaires CCI et CMA et du Conseil départemental, ce groupe s'est rendu à la rencontre d'exploitants animant le même genre de stands.



Différentes animations ont de plus rythmé la vie du stand pendant cette journée : musiques et danses traditionnelles par le groupe solognot « le Triton fringuant » et des quiz sur le terroir loir-et-chérien au cours desquels de nombreux lots Bienvenue à la Ferme et du Conseil départemental ont été remportés.

Le concours des Pratiques agro-écologiques prairies et Parcours (CPAIEPP) fait partie du Concours Général Agricole et valorise les pratiques et les savoir-faire qui témoignent de la prise en compte et de la préservation de l'équilibre agro-écologique.

Cette année, le 1er Prix d'Excellence Agro-écologique, catégorie « fauche exclusive » a été décerné à un agriculteur du Loir-et-Cher, Philippe POIRIER (GAEC de Villequemoy), éleveur caprin et producteur de fromages AOP Selles-sur-Cher à Couffy. Sa parcelle présente une grande diversité floristique et c'est sur celle-ci qu'il produit le fourrage préféré de ses chèvres. Elle est fauchée tardivement en juillet, et n'est pas amendée, favorisant ainsi une flore variée. Des bandes enherbées non fauchées sont gardées jusqu'à l'automne pour préserver la faune, en particulier les insectes.





## LE DOSSIER DE L'ÉDITION

La gestion quantitative de l'eau, une thématique phare en cette période de changement climatique.

**L'eau du ciel (pluviométrie) reste la préférée pour assurer le développement de toute production végétale. Toutefois, et les Romains l'avaient déjà bien compris, disposer d'une ressource en eau pour compenser les moments de sécheresse est dans certains cas indispensable.**



# L'IRRIGATION

## UNE FORCE EN LOIR-ET-CHER

### L'EAU : UN ACCÈS TRÈS ENCADRÉ ET DES MESURES TERRITORIALISÉES

Si l'irrigation permet de sécuriser la production, elle permet aussi au Loir-et-Cher de doter son territoire de cultures diversifiées, à plus forte valeur ajoutée et pourvoyeuses d'emplois, comme les semences, les productions de légumes ou de fruits (fraises, poireaux, asperges, ...).

En Loir-et-Cher, 97% de l'eau utilisée à vocation d'irrigation est d'origine souterraine (nappes) et 3% d'origine superficielle (cours d'eau).

Le Loir-et-Cher compte près de 700 exploitations irrigantes ce qui signifie que plus d'une exploitation sur quatre irrigue dans le département.

Si les volumes les plus importants proviennent de la nappe de Beauce, l'irrigation est aussi bien présente en Sud Loire notamment sur Soings-en-Sologne et Contres.

#### ACCÉDER À LA RESSOURCE

Qu'il s'effectue à partir de nappes ou de cours d'eau, avant de pouvoir être réalisé, tout prélèvement d'eau de plus de 1 000 m<sup>3</sup> par an est soumis à une procédure au titre de la loi sur l'eau (déclaration ou autorisation). Ces procédures nécessitent en préalable que des études soient conduites pour s'assurer de la capacité du milieu à répondre à la sollicitation tout en maîtrisant les incidences potentielles sur l'environnement ou encore sur les prélèvements existants.

En Loir-et-Cher, les prélèvements en nappe de Beauce sont organisés dans le cadre d'une gestion collective via un organisme

unique de gestion collective des prélèvements (OUGC). Ce dernier gère une autorisation unique de prélèvement et propose chaque année la répartition de ce volume entre irrigants selon des règles définies (p.10 Animation organisme unique).

Pour les prélèvements en cours d'eau, la procédure dépend de l'importance du prélèvement par rapport au débit. Un exploitant qui souhaite prélever dans un cours d'eau doit s'adresser au mandataire désigné par le Préfet (la Commission Départementale des Irrigants) qui se charge de présenter de façon groupée toutes les demandes de prélèvements « cours d'eau » pour l'année aux services de la DDT.

Ces derniers attribuent pour chacun des demandeurs une autorisation temporaire de prélèvement mentionnant un débit et un volume annuel maximum.

Toutes les autorisations délivrées par la DDT de Loir-et-Cher doivent se conformer aux dispositions du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Loire-Bretagne, celles-ci identifiant des zonages avec des règles spécifiques : l'axe Loire, la Nappe de Beauce, ...

#### TENIR COMPTE DES CONDITIONS DE SÉCHERESSE

Une autorisation de prélèvement ne constitue pas un « droit d'eau ». En effet, le prélèvement d'eau accordé peut être remis en cause en fonction

de la situation hydrologique de l'année.

C'est ainsi que courant 2019, ce ne sont pas moins de huit arrêtés sécheresse qui ont successivement été pris par le Préfet pour limiter les prélèvements en Loir-et-Cher.

Ces arrêtés sont notamment pris en application d'un arrêté – cadre qui fixe pour chaque cours des niveaux de débits seuils d'alerte (débits à partir desquels des restrictions de 20 ou 50% des prélèvements sont édictés) et des niveaux de débits seuils de crise (débits à partir desquels les prélèvements sont interdits). Compte tenu des différents textes qui les régissent, les mesures de restrictions peuvent être différentes d'une ressource à l'autre.

#### QUELQUES CHIFFRES



**Pluviométrie annuelle en Loir-et-Cher**

**= 700mm soit 4,44 milliards de m<sup>3</sup> d'eau**

#### AGRICULTURE

Les prélèvements pour irrigation représentent entre 20 et 55 millions de m<sup>3</sup> par an. Soit entre 0,5 et 1,3% de la pluviométrie annuelle.



#### ET LES AUTRES SECTEURS ?

EAU POTABLE	INDUSTRIE	ÉNERGIES
0,55%	0,05%	De 17 à 24%





## ORGANISME UNIQUE

La nappe de Beauce est un réservoir d'eau indispensable pour l'agriculture de la région Centre-Val de Loire. Cette ressource n'est pas inépuisable et pour pouvoir en bénéficier durablement, elle doit être préservée. Depuis plusieurs années, des actions sont engagées pour mettre en place une gestion équilibrée de la ressource, avec notamment la mise en place d'un volume maximal autorisé de prélèvement annuel.

La répartition de ce volume global autorisé entre les irrigants est garantie par les Organismes Uniques de Gestion Collective (OUGC). Le début de la gestion collective de l'eau date de 1999 et depuis 2011, les OUGC de la nappe Beauce Blésoise et Beauce Centrale du Loir-et-Cher sont gérés par la Chambre d'Agriculture, celles-ci étant opérationnelles depuis 2017.

Les exploitations prélevant sur la nappe sont pourvues d'un quota d'eau de référence calculé en fonction de la surface et des classes cadastrales de terre. Chaque année, l'OUGC capitalise les besoins en eau des irrigants pour élaborer le plan de répartition des volumes prélevables et le soumet à la Préfecture.

A la sortie de l'hiver, qui correspond au niveau haut de la nappe, un coefficient d'attribution est calculé selon le niveau de la nappe par rapport aux seuils de gestion. Ce coefficient est appliqué à l'ensemble des volumes demandés des irrigants. En 2019, le niveau de la nappe de Beauce Blésoise étant inférieur au seuil piézométrique d'alerte, une réduction de 17% des volumes fût appliquée dès le début de la campagne.

Des restrictions des quotas demandés sur nappe de Beauce Blésoise sont encore à prévoir cette année malgré une forte pluviométrie enregistrée cet hiver. En effet, il n'y a pas eu de recharge de la nappe pendant l'hiver 2018-2019 et avec la sécheresse de cet été, le niveau est descendu fortement jusqu'à fin décembre. Actuellement, la nappe se recharge mais pas encore suffisamment pour dépasser les seuils de gestion définis.

## Camille LECOMTE, exploitant irrigant

Installé à Verdes (Beauce-la-Romaine), Camille LECOMTE va cette année implanter 11 ha de soja sur son exploitation. Objectif : introduire dans la rotation une culture plus économe en eau.



**Une nouvelle culture sur 11 ha, n'est-ce pas risqué ?** En fait, le soja n'est pas tout à fait un inconnu sur l'exploitation. Mon père en a déjà cultivé pendant cinq années durant les années 2000, à l'ère des Contrats Territoriaux d'exploitation. A l'époque, il s'agissait de soja destiné à l'alimentation humaine. Des contrats avaient notamment été passés avec les Ets Pissier d'Ouzouer-Le-Marché. Cette année, c'est avec Axereal que je m'engage. Il s'agira de soja destiné à l'alimentation animale afin de répondre à la demande de soja non OGM, en l'occurrence dans le cadre de la Démarche qualité Filière Qualité Carrefour.

**Quels avantages sont attendus de cette culture ?** Après ces dernières années de sécheresse, je souhaite inscrire mon exploitation dans une démarche de gestion optimisée de l'eau pour 2020 mais aussi à plus long terme. Je souhaitais trouver une culture d'été moins gourmande en eau qui pourrait remplacer une partie de mon maïs. Avec le soja, le besoin d'irrigation est réduit de moitié par hectare. Au maximum, ce sont 100 mm à apporter en lieu et place des 250 mm que demande un maïs sur mon exploitation.

Je cherche aussi à profiter de ses autres avantages agronomiques : une légumineuse qui me permet de fournir de l'azote à la rotation tout en ne nécessitant pas de fertilisation azotée, une nouvelle tête de rotation mais aussi des traitements phytosanitaires réduits à un peu de désherbage mais sans intervention insecticide ou fongicide.

**Cette nouvelle production a-t-elle nécessité des investissements ?** Pour des raisons d'allergènes, les ouvrages de stockage doivent être spécifiques au soja sinon ils peuvent contaminer les autres récoltes. Il n'y aura donc pas de stockage à la ferme. Pour toutes les opérations culturales, j'utilise le matériel présent sur l'exploitation. Pour le semis par exemple, je vais faire un semis en plein avec mon matériel habituel. Si j'atteins mon objectif de rendement de 30-35qx/ha, j'espère une rentabilité meilleure que le colza.

**Et à l'avenir ?** Je suis entré dans la démarche de labellisation HVE (Haute Valeur Environnementale). Considéré comme culture mineure, le soja n'est pas pris en compte dans le calcul de l'Indice de Fréquence de Traitement (IFT). Par contre, il me permet de diminuer le bilan azote de l'exploitation. La diversification reste aussi pour moi la clé pour sortir des problèmes de résistance de graminées (Ray-Grass..). Pour accéder à de nouvelles cultures, je suis persuadé que c'est maintenant qu'il faut prendre des créneaux - et des risques - mesurés. Sur mes sols superficiels, je me dois de trouver des cultures adaptées. Je crois au soja mais j'explore aussi d'autres pistes pour l'avenir.

## AGRICULTURE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE, QUELLES PERSPECTIVES ?

En Loir-et-Cher, les scénarios climatiques à horizon 2050 prédisent plusieurs changements.

Tout d'abord, il est envisagé une pluviométrie en cumul annuel équivalente à celle actuelle mais répartie différemment sur l'année avec un été plus sec et un hiver-printemps plus arrosé.

L'évapotranspiration estivale sera donc plus forte, de l'ordre de + 50 mm, du fait de la hausse des températures.

Les débits dans les cours d'eau s'annoncent inférieurs de 30 à 40% aux débits actuels et la recharge des nappes serait en baisse d'environ 20%.

Guillaume BENOIT, membre de l'Académie d'agriculture de France et rédacteur du rapport du CGAER intitulé « *Eau, Agriculture et changement climatique : statu quo ou anticipation* », s'en réfère notamment aux rapports du GIEC et cite les pistes suivantes pour l'agriculture afin d'anticiper et atténuer le changement climatique :



Recourir à des variétés plus résistantes



Mettre en œuvre les techniques de l'Agro-écologie, de l'agriculture de Conservation des sols et de l'Agroforesterie



Poursuivre l'amélioration de l'efficience de l'irrigation



Favoriser la recharge des nappes ou la réutilisation des eaux usées traitées



Stocker l'eau et étendre l'irrigation

Les bénéfices attendus par la mise en pratique de ces pistes sont nombreux ; une adaptation accrue, l'atténuation des émissions de CO2 par le stockage carbone, la restauration des sols ou encore une meilleure sécurité alimentaire !



## LA GESTION DE L'EAU : ELLE SERA COORDONNÉE COLLECTIVEMENT OU NE SERA PAS...

Comme indiqué précédemment, une autorisation de prélèvement n'est pas un « droit d'eau ».

Depuis la loi sur l'eau de 1992 qui l'a consacrée, l'eau est un patrimoine commun. L'agriculture doit donc partager la ressource avec les autres usages.

Par ailleurs, les textes actuels, et à venir, renvoient de plus en plus à la détermination d'un volume prélevable par ressource et par territoire. Il reste ensuite à identifier la meilleure solution, notamment pour l'agriculture, afin d'assurer une répartition équitable de ce volume.

### Et pourquoi pas des stockages d'eau agricole qui serviraient également de réserves incendies ?

Après une année particulièrement sèche marquée par les incendies, le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) est à la recherche de points d'eau naturels pour sécuriser le maillage des réserves qu'ils peuvent utiliser sur l'ensemble du territoire. Des échanges ont lieu et se poursuivent entre la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher et le SDIS pour travailler le sujet, en commun et en lien avec les services d'Etat.

## UNE CONCERTATION SUR LA GESTION DE L'EAU EN LOIR-ET-CHER

A la suite de la campagne 2019, le Préfet de Loir-et-Cher a constitué une cellule eau départementale le 29 novembre dernier. Plusieurs objectifs ont été assignés à celle-ci. Tout d'abord, élaborer un ou des projets de territoire pour la gestion de l'eau en Loir-et-Cher, puis définir les conditions d'usages, d'équité, d'économie et de sécurisation de la ressource en eau et refonder l'arrêté-cadre.

Globalement c'est toute la gestion de l'eau qui est à l'étude tant sur le plan structurel que sur le plan de la gestion de crise en cours de campagne.

Pour cela, quatre groupes de travail ont été définis pour répondre aux objectifs fixés :

- Un groupe « résilience » pour traiter de l'adéquation ressource /usages (usages agricoles et sécurité civile)

- Un groupe « collectivités et services » pour traiter notamment de l'eau potable

- Un groupe de travail « vidanges des plans d'eau » concernant l'impact des vidanges pendant les périodes de restrictions

- Un groupe « gestion de crise » et arrêté-cadre

**Les réflexions ne font que débuter. La Chambre d'Agriculture est associée aux groupes « résilience » et « gestion de crise ». A suivre ...**

## L'AGRICULTURE PRENDRA PART AUX DÉBATS SUR LES RETENUES D'EAU !

La Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher est déterminée à apporter son expertise au service d'une réflexion collective dans la gestion de l'eau et à contribuer à la mise en œuvre d'actions locales.

Elle s'est notamment proposée pour participer à la cellule eau envisagée par Monsieur le Préfet suite aux fortes chaleurs et au manque d'eau de l'été 2019.

L'eau est une ressource indispensable dans l'atteinte d'une agriculture résiliente.

Pour cela, il est nécessaire d'appuyer la création de ressources, dans le respect des besoins du milieu mais aussi en adéquation avec les autres usages.

Irrigation, réserve incendies, soutien d'étiage, bassin tampon de drainages... les retenues d'eau peuvent être multi-usages et ainsi répondre à de nombreuses problématiques rencontrées lors d'épisodes de sécheresse et de canicules, ces derniers étant de plus en plus souvent au vu du réchauffement climatique.

La Chambre d'agriculture souhaite de plus poursuivre l'accompagnement des agriculteurs vers des systèmes de cultures et des itinéraires techniques économes en eau, tout en soulignant les démarches positives déjà enclenchées par la profession depuis une vingtaine d'années.

## UNE IRRIGATION EFFICIENTE

Gagner en efficacité permet de :



Répondre à des enjeux environnementaux, sociétaux mais aussi économiques



Faire des économies d'eau et donc des économies sur la facture d'électricité.



Améliorer les conditions de travail, le rendement mais également la qualité de la récolte !

La préservation de nos ressources en eau passe par l'amélioration de l'irrigation agricole. Celle-ci doit être :



ajustée aux besoins des plantes



conduite pour limiter les pertes d'eau

L'efficacité de l'irrigation est à intégrer dans le choix du matériel : la rampe d'irrigation permet une application plus efficace et une meilleure répartition au canon. L'entretien et le réglage du matériel est indispensable pour éviter les fuites et avoir une répartition homogène de l'eau (réglage de la pression, choix des buses, etc).

## DES GESTES SIMPLES A METTRE EN PLACE



L'adoption de gestes simples est aussi à intégrer comme de faire attention aux bordures des parcelles pour ne pas arroser les routes.



Ou encore de prendre en compte les conditions climatiques et ainsi éviter l'irrigation pendant les périodes de forte chaleur ou en conditions venteuses qui réduisent l'efficacité et l'homogénéité des apports.

### PILOTER MON IRRIGATION

Une stratégie d'irrigation doit être établie avant la campagne, comme pour la fertilisation, en particulier pour les prélèvements en zone de restriction d'eau. Puis au cours de la campagne, l'irrigation doit être pilotée pour que les apports en eau correspondent au mieux aux besoins des cultures en fonction de l'état climatique.

Ainsi, la réflexion de l'irrigation se conçoit dès la conception de l'assolement. En zone de restriction d'eau, il faut vérifier que le besoin d'eau prévu par rapport à l'assolement est inférieur au volume maximal autorisé. Il faut raisonner ses besoins afin de ne pas prendre de risque et d'avoir suffisamment de quotas pour l'irrigation des cultures de printemps.

La feuille de calcul OPTI'M3, développée par la Chambre d'Agriculture d'Eure-et-Loir permet d'évaluer ces quantités d'eau nécessaires. En connaissant ce besoin, vous pouvez définir le nombre d'irrigation maximal prédéfini par culture à ne pas dépasser et ainsi prioriser votre irrigation selon l'assolement en cas de restriction.

Une fois la campagne commencée, l'irrigation se décide selon l'état hydrique du sol, l'évolution des stades de développement et des conditions climatiques.

Plusieurs outils d'aide à la décision sont disponibles pour établir quels sont les moments opportuns de déclenchement de l'irrigation. Tout pilotage de l'irrigation se base sur un bilan hydrique qui est un bilan des entrées d'eau (la pluie et l'irrigation) et des sorties (correspondant à l'évapotranspiration de la culture en place).

Toutes les semaines un bulletin d'irrigation est réalisé par la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher pour faire état des évolutions des cultures et des conditions météorologiques passées. Un bilan hydrique général est estimé.

De manière plus précise, l'outil NET'IRRIG permet de réaliser le bilan hydrique à la parcelle selon votre type de sol, de la météo locale et de la culture en place. Avec ces informations, cet outil estime et prévoit l'évolution de la réserve utile de la parcelle. Le pilotage par Net'Irrig permet ainsi une gestion au plus juste des besoins.



## LA VIE DES GROUPES

Les agriculteurs du Loir-et-Cher sont depuis toujours engagés dans de nombreux collectifs. Seul on va plus vite, ensemble, on va plus loin !

### Journée caprine : un projet d'installation réussi !

28 janvier 2020

Le mardi 28 janvier 2020, Jérémy JULIEN a ouvert les portes de son élevage situé à Montrieux-en-Sologne pour la journée caprine organisée par le Syndicat Conseil Elevage Lait Loir-et-Cher.

La matinée était destinée à LA VISITE DE SON EXPLOITATION ainsi qu'à son témoignage sur SON INSTALLATION RÉUSSIE. La journée s'est ensuite poursuivie en salle avec l'intervention de plusieurs conseillers de la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher.

Une vingtaine d'éleveurs ainsi que les étudiants d'une classe de lycée agricole se sont donné rendez-vous pour découvrir l'élevage de chèvres de Jérémy.

Après avoir obtenu son certificat de Spécialisation caprin au Blanc (36), l'éleveur a eu l'opportunité de s'installer en 2017 en



reprenant le troupeau de M. Mery, composé de 60 chèvres.

Par la suite, il a construit son propre bâtiment situé à Montrieux-en-Sologne et s'est tout récemment associé à son père créant ainsi le GAEC La Taille des Champs. Celui-ci continue de se développer pour toujours proposer de meilleures conditions de vie aux animaux et répondre à la demande locale en fromages.

Son projet d'élevage de chèvres a pu se concrétiser et se développer grâce aux DIFFÉRENTES SUBVENTIONS PERÇUES AU NIVEAU RÉGIONAL, NATIONAL OU EUROPÉEN, que ce soit pour la construction du bâtiment, les investissements matériels ou bien l'agrandissement de son exploitation. Il doit également sa réussite à l'aide familiale reçue tout au long de son

projet.

Aujourd'hui, l'élevage de Jérémy compte **UNE CENTAINE DE CHÈVRES, UNE TRENTAINE DE CHEVRETTES ET CINQ BOUCS**. Le troupeau est nourri principalement de céréales (maïs, colza, foin de pré et de trèfle, paille) et produit en moyenne 551 kg de lait par chèvre en 300 jours (sur 2019). 50% de ses ventes se font sur les **MARCHÉS**, qu'il fréquente trois fois par semaine. Il approvisionne également des **RESTAURANTS ET ÉPICERIES** (25% de ses ventes) et pratique la **VENTE DIRECTE** à la ferme (25% de ses ventes).

**Cette journée intense a permis aux lycéens présents de comprendre la gestion d'un élevage caprin et les questionnements qui peuvent se poser lors d'une installation.**



### Les réseaux DEPHY fermes Viti

22 janvier 2020

Dans le cadre du Plan Ecophyto II+, les fermes DEPHY valident les **ITINÉRAIRES ÉCONOMES EN PRODUITS PHYTOSANITAIRES**, créent des **RÉFÉRENCES LOCALES** et organisent des **DÉMONSTRATIONS** pour la réduction des phytosanitaires.

Pour échanger sur une viticulture économiquement viable et respectueuse de l'environnement, le réseau DEPHY fermes Viti du Loir-et-Cher a reçu le 22 Janvier 2020 les **8 RÉSEAUX DU VAL DE LOIRE, HAUT POITOU ET CHARENTES**.

60 viticulteurs et techniciens ont ainsi pu croiser leurs expériences sur les moyens de

lutte contre le gel de printemps de la vigne puis sur les engrais verts et enherbements à base de trèfles.

Enfin sous la forme d'**ATELIERS PARTICIPATIFS**, des échanges ont eu lieu sur de nouvelles pratiques agroécologiques : agroforesterie en Anjou, éco pâturage en Muscadet, taille minimale en Haut Poitou, phytothérapie en Charentes et paillage à base de miscanthus en Touraine.

La journée s'est terminée à **TROGLO'DÉGUSTO** à Bourré sur le domaine d'Anne JOSSEAU, viticultrice et engagée dans les fermes Dephy depuis 2012.



### Les assemblées générales de GDA : un moment fort pour le groupe !

17 janvier 2020

Le mois de Janvier marque le début de la période des assemblées générales des Groupements de Développement Agricole (GDA). Moment important de la vie d'une association, les adhérents y expriment leurs ressentis sur l'année écoulée mais viennent également y chercher de la convivialité, de la proximité et de l'échange avec leurs homologues.

Dans ce contexte, où la dynamique de groupe doit être relancée et où les préoccupations des agriculteurs sont grandissantes à la vue de la demande sociétale, environnementale et réglementaire, l'équipe Grandes Cultures de la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher a construit une animation pour cibler leurs questionnements et définir dans quelles mesures le GDA peut y répondre.

Un temps qui sera repris dans toutes les AG et dont la capitalisation des données devrait permettre d'établir un plan d'actions propre à chaque GDA ou d'élargir la **DYNAMIQUE COLLECTIVE** au travail en inter-GDA.

### ZOOM sur l'AG du GDA d'Ouzouer

Le 17 janvier 2020, à Moisy, se déroulait l'AG du GDA d'Ouzouer. Lors de la première partie de la matinée, les adhérents ont pu faire part de leurs interrogations à Arnaud BESSÉ, Président de la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher. Les exploitants ont ensuite participé à l'animation conçue par les animateurs des GDA afin de cerner leurs préoccupations : les **ENJEUX RÉGLEMENTAIRES** et les **ATTENTES SOCIÉTALES** sont celles qui sont le plus ressorties.

La journée s'est poursuivie au restaurant avant d'attaquer l'après-midi, la visite de l'entreprise Le Prieuré Végétal I.D, spécialiste de la toiture végétale. Son gérant Raphaël LAME, également adhérent au GDA d'Ouzouer, a expliqué son cheminement jusqu'à une telle spécialisation.

Passionné et baigné dans l'innovation depuis son enfance, son intérêt a été amplifié lors de ses études de commerce. C'est à ce moment qu'il a eu une forte envie de créer de la valeur ajoutée et de vendre ses propres produits.

Ainsi, en 1988, l'entreprise a commencé sa diversification en **HORTICULTURE**. Le marché des **TOITURES-TERRASSES** en France n'a vu le jour que dans les années 1993-1994 mais ce n'est qu'à partir de 2005 que celui-ci a explosé. Le défi de faire pousser des plantes sur un toit est de taille car il faut des produits ne demandant ni un profond enracinement, ni d'arrosage, ni de tonte ! A ce jour, la meilleure plante est le sédum. A cela s'ajoute, le **RESPECT D'UN POIDS** à ne pas dépasser pour ne pas fragiliser la construction.

**LA GESTION DE L'EAU EN MILIEU URBAIN** est également un enjeu majeur. Raphaël LAME a d'ailleurs breveté un système permettant de récupérer l'eau de pluie, celle-ci étant restituée à la plante à un moment où elle en a besoin. Cette visite a été fortement appréciée par les adhérents puisque beaucoup connaissaient l'existence de cette entreprise sans pour autant en connaître réellement son activité.





## Découvrez la vie secrète de vos sols en enterrant un slip !

15 février 2020

**BALANCE TON SLIP !**

ENFOUILLE **15 FEV** **15 CM** DE PROFONDEUR **REPÉREZ BIEN L'ENDROIT AVEC UNE LONGUE PIQUETTE, VOIRE DEUX !**

**100% COTON !** **NON-UTILISÉ !**

**RAYÉ, A FLEURS OU BLANC !** **TOUS DE LA MÊME TAILLE !**

**RETRAIT LE 15 JUIN** **PESEZ-LE ET PRENEZ UNE PHOTO DE VOTRE SLIP** **VENEZ LE COMPARER LORS D'UN TOUR DE PLAINE SPÉCIAL SLIP !**

En ce début d'année, vous avez peut-être vu passer des messages émanant de la Chambre d'agriculture avec le titre surprenant de « **BALANCE TON SLIP** » ?

Initiée par les GDA du département, cette opération rencontre un franc succès puisque plus d'une centaine d'agriculteurs ont souhaité participer à l'expérience ! Sous ces aspects insolites, enterrer un slip donne une bonne appréciation de **L'ACTIVITÉ BIOLOGIQUE DE VOS SOLS**. Composé à 100% de coton – excepté l'élastique – le slip, une fois déterré, permet d'évaluer l'état de vos sols en fonction de la dégradation du tissu, de la couleur ainsi que de l'odeur.

Pour quel résultat ? Un slip très dégradé signale par exemple une activité biologique importante, la couleur du tissu renseigne sur les éventuels problèmes de la parcelle et l'odeur permet de reconnaître les sols les plus actifs ou ceux au contraire présentant des difficultés comme asphyxie racinaire.



Afin de respecter le **CALENDRIER AGRONOMIQUE** et obtenir des résultats fiables et intéressants, les slips ont été enfouis aux alentours du 15 février 2020, à 15 centimètres de profondeur. Pour les retrouver facilement par la suite, les participants ont marqué l'endroit avec une piquette.

Quelle est la suite de l'expérience ?

Les slips seront déterrés **ENTRE LE 13 ET LE 17 JUIN**, après environ quatre mois sous terre. A leur sortie du sol, les exploitants les pèseront et prendront une photo afin de pouvoir les comparer avec ceux de leurs collègues lors d'un tour de plaine «spécial slip».

Affaire à suivre en juin !

## Bienvenue à la ferme en visite d'étude au salon de l'agriculture 2020

24 février 2020

Le lundi 24 février 2020, à l'occasion de la journée du Loir-et-Cher au Salon de l'Agriculture, plusieurs membres de l'association Bienvenue à la Ferme Loir-et-Cher se sont joints au déplacement afin d'effectuer un voyage d'étude !

L'objectif de celui-ci était d'évoquer la possibilité de créer un espace Loir-et-Cher avec une partie «Producteurs» permettant de faire découvrir et de vendre aux visiteurs des produits issus du département.

La Chambre Régionale d'Agriculture et le Conseil Régional de la région Centre- Val de Loire possèdent déjà un stand commun au Salon de l'Agriculture. Cependant, dans certains départements, les agriculteurs se regroupent et forment un **VILLAGE DES PRODUCTEURS** propre au territoire afin de présenter, valoriser et vendre leurs produits du terroir.

Dans cette optique, pourquoi pas le Loir-et-Cher ? En effet, la diversité et la richesse des productions sont une ressource précieuse pour le territoire, qu'il convient de faire connaître !



Ainsi, à l'occasion de ce voyage d'étude, une dizaine de personnes, exploitants mais également représentants du Conseil Départemental et des Chambres consulaires CCI et CMA, sont partis à la rencontre de régions et départements ayant mis en place des villages de producteurs. Le circuit de visites comportait **QUATRE RENCONTRES** : Terres d'Eure-et-Loir, Je vois la Vie en Vosges Terroir, L'Indre en Berry et Origine Corrèze- Espace Nouvelle Aquitaine.

Permanences, produits tournants, valorisation et développement touristique du territoire, service de restauration sur place... De nombreux atouts mais également quelques freins ont été relevés sur ces stands et ont nourri les échanges autour de la création d'un espace loir-et-chérien.

Chacun des stands visités poursuit la même ambition forte : renforcer l'attractivité, le rayonnement et la compétitivité du territoire concerné. Les enjeux de vente de produits sont donc bien présents mais l'objectif de donner une image positive de l'agriculture et du territoire présenté est également au cœur des projets.

« **Mettre en avant les producteurs du Loir-et-Cher, leurs produits et notre territoire grâce à la gastronomie est un bon moyen de renforcer l'image du département auprès de professionnels mais également auprès des visiteurs** » déclare notamment **Benoît LONQUEU**, membre de Bienvenue à la Ferme Loir-et-Cher.

**Le projet est actuellement toujours à l'étude mais cette visite sur le terrain aura donné du concret ainsi que des idées de développement aux membres du réseau Bienvenue à la Ferme !**

# CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE 2020

## Félicitations aux médaillés du Loir-et-Cher !

### PRODUITS



**SAFRAN** - Le Safran de la Chapelle Vicomtesse - 1 route de vendôme, 41270, la Chapelle Vicomtesse

**FROMAGE / SELLES-SUR-CHER AOP** - Les fromagers de Tradition - 5 rue de l'ancienne gare, 41130, Châtillon-sur-Cher

**FROMAGE / SAINTE MAURE DE TOURAINE AOP** - EARL Le Palais du P'tit Chèvre - 38 rue de la caillette, 41130, Châtillon-sur-Cher

**FROMAGE / LAIT DE VACHE / PÂTE MOLLE ET CROÛTE FLEURIE** - Les fromagers de Tradition - 5 rue de l'ancienne gare, 41130, Châtillon-sur-Cher

**FROMAGE / LAIT DE VACHE / PÂTE MOLLE ET CROÛTE LAVÉE** - Les fromagers de Tradition - 5 rue de l'ancienne gare, 41130, Châtillon-sur-Cher

**FROMAGE / TOMME DE CHÈVRE** - EARL Le Palais du P'tit Chèvre - 38 rue de la caillette, 41130, Châtillon-sur-Cher



**FROMAGE / CHÈVRE CENDRÉ** - SARL Fromagerie Hardy - 5 rue de l'ancienne gare, 41130, Châtillon-sur-Cher

**FROMAGE / SELLES-SUR-CHER AOP** - EARL Le Palais du P'tit Chèvre - 38 rue de la caillette, 41130, Châtillon-sur-Cher



### VINS



**VAL-DE-LOIRE ET CENTRE / COTEAUX DU VENDOMOIS / BLANC** - Cave coopérative du Vendômois - 60 av du Petit-Thouars, 41100, Villiers-sur-Loir

**VAL-DE-LOIRE ET CENTRE / IGP DU VAL DE LOIRE / BLANC** - Domaine de la Renne - 1 chemin de la forêt, 41140, Saint-Romain-sur-Cher

**VAL-DE-LOIRE ET CENTRE / ROSÉ DE LOIRE / ROSÉ** - SAS Bougrier - 1 rue des vignes, 41400, Saint-Georges-sur-Cher

**VAL-DE-LOIRE ET CENTRE / TOURAINE / ROSÉ** - SARL Joël Delaunay - 48 rue de la Tesnière, 41110, Pouillé

**VAL-DE-LOIRE ET CENTRE / TOURAINE / BLANC** - SAS Bougrier - 1 rue des vignes, 41400, Saint-Georges-sur-Cher

**EARL Domaine de la Roche** - 3 impasse de la Roche, 41110, Pouillé

**EARL Gibault Pascal et Danièle** - 11 rue des vignes, 41140, Noyers-sur-Cher

**Gosseau Lionel** - 6 chemin des étangs, 41700, Choussy

**VAL-DE-LOIRE ET CENTRE / TOURAINE CHENONCEAUX / BLANC** - SARL Joël Delaunay - 48 rue de la Tesnière, 41110, Pouillé



**VAL-DE-LOIRE ET CENTRE / CABERNET D'ANJOU / ROSÉ** - SAS Bougrier - 1 rue des vignes, 41400, Saint-Georges-sur-Cher

**VAL-DE-LOIRE ET CENTRE / CHEVERNY / BLANC** - Les Vignerons de Mont-Près-Chambord - 816 la Petite Rue, 41250, Mont-près-Chambord

**VAL-DE-LOIRE ET CENTRE / COTEAUX DU VENDOMOIS / GRIS** - Cave coopérative du Vendômois - 60 av du Petit-Thouars, 41100, Villiers-sur-Loir

**VAL-DE-LOIRE ET CENTRE / ROSÉ D'ANJOU / ROSÉ** - SAS Bougrier - 1 rue des vignes, 41400, Saint-Georges-sur-Cher

**VAL-DE-LOIRE ET CENTRE / TOURAINE / ROSÉ** - SARL Joël Delaunay - 48 rue de la Tesnière, 41110, Pouillé

**VAL-DE-LOIRE ET CENTRE / TOURAINE / BLANC** - Domaine de la Renne - 1 chemin de la forêt, 41140, Saint-Romain-sur-Cher

**SAS Bougrier** - 1 rue des vignes, 41400, Saint-Georges-sur-Cher

**SCEA Michaud** - 20 route des Martinières, 41140, Noyers-sur-Cher

**VAL-DE-LOIRE ET CENTRE / TOURAINE / ROUGE** - EARL Guy Mardon - Le pré-baron, 41700, Oisly

**Confrérie Vignerons Oisly-Thésée** - 5 rue du Vivier CEDEX 112, 41700, Oisly

**VAL-DE-LOIRE ET CENTRE / TOURAINE CHENONCEAUX / BLANC** - SCEA Vauvy - 6 rue du Coteau, 41140, Noyers-sur-Cher

**Domaine de la Renaudie** - 115 route de Saint Aignan, 41110, Mareuil-sur-Cher

**Domaine de la Renne** - 1 chemin de la forêt, 41140, Saint-Romain-sur-Cher

**VAL-DE-LOIRE ET CENTRE / TOURAINE OISLY / BLANC** - EARL Godet - 10 route de Marcé, 41700, Oisly



**VAL-DE-LOIRE ET CENTRE / CHEVERNY / BLANC** - Les Vignerons de Mont-Près-Chambord - 816 la Petite Rue, 41250, Mont-près-Chambord

**VAL-DE-LOIRE ET CENTRE / IGP DU VAL DE LOIRE / BLANC** - EARL Gibault Pascal et Danièle - 11 rue des vignes, 41140, Noyers-sur-Cher

**VAL-DE-LOIRE ET CENTRE / ROSÉ DE LOIRE / ROSÉ** - Confrérie Vignerons Oisly-Thésée - 5 rue du Vivier CEDEX 112, 41700, Oisly

**VAL-DE-LOIRE ET CENTRE / TOURAINE / ROSÉ** - Les Vignerons des Coteaux Romanais - 50 rue principale, 41140, Saint-Romain-sur-Cher

**SCEA Vauvy** - 6 rue du Coteau, 41140, Noyers-sur-Cher

**VAL-DE-LOIRE ET CENTRE / TOURAINE / BLANC** - Les Vignerons des Coteaux Romanais - 50 rue principale, 41140, Saint-Romain-sur-Cher

**Davault Christophe** - 37 rue de la liberté, 41400, Saint-Georges-sur-Cher

**VAL-DE-LOIRE ET CENTRE / TOURAINE / ROUGE** - Domaine de la Renaudie - 115 route de Saint Aignan, 41110, Mareuil-sur-Cher

**VAL-DE-LOIRE ET CENTRE / TOURAINE CHENONCEAUX / ROUGE** - Domaine de la Renaudie - 115 route de Saint Aignan, 41110, Mareuil-sur-Cher

### ANIMAUX

**Bovine / Prim'Holstein / Femelles en 4ème lactation (66F4)** : Ivoire, M. Bruno Verdier

10ème

**Bovine / Rouge des prés / Jeunes Mâles (41M1)** : New York, EARL Jaffre et Fils

4ème

**Équidés / Percheron / Finale Nationale Juments (FNP2)** : Edene de la Haize, Mulowsky Josiane et Estelle

5ème

**Équidés / Percheron / Trophée Racial d'Utilité Jeunes Chevaux (TTA)** : Edene de la Haize, Mulowsky Josiane et Estelle

6ème



## PORTRAITS DE CONSEILLERS

La Chambre d'agriculture assure des missions très variées. Découvrez la diversité de profils de vos conseillers avec les portraits de deux d'entre eux.

### LUCIE SAVOURÉ

CONSEILLÈRE AGRO-ENVIRONNEMENT QUALITÉ DE L'EAU



« Accompagner les agriculteurs dans le changement de pratiques en conciliant économie de l'exploitation et enjeux environnementaux »

Installée en tant qu'agricultrice, Lucie Savouré est également Conseillère Agro-environnement à la Chambre d'agriculture depuis septembre 2017.

Soucieuse de la qualité de l'eau et de l'environnement, Lucie anime le plan d'actions agricoles mis en place autour de la rivière du Boulon. Sur ce bassin versant de 14 000 ha situé dans le Perche, l'objectif est d'accompagner les agriculteurs dans de nouvelles pratiques cohérentes avec les attentes agroenvironnementales.

Qualité de l'eau, érosion des sols et apport de solutions économiquement viables sont notamment les trois piliers de ce plan d'action.

Dans ce cadre, elle assiste les agriculteurs du secteur dans le suivi des Mesures Agro Environnementales et Climatiques, un outil permettant un soutien financier dans l'évolution du système. Liens avec les services administratifs, échange sur les cahiers des charges, suivi des obligations font partie des démarches assurées auprès des exploitants.

Tel : 02.54.55.74.50  
lucie.savoure@loir-et-cher.chambagri.fr

### RACHEL L'HELGOUALC'H

CONSEILLÈRE AGRO-ENVIRONNEMENT GESTION DE L'EAU



« Conseiller et proposer un suivi personnalisé de la gestion de l'eau aux irrigants »

Arrivée en 2019 à la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher, Rachel L'Helgoualc'h est spécialisée sur les enjeux de l'eau et plus particulièrement sur la question de l'irrigation. Affectée au secteur de la Beauce, elle accompagne les exploitants sur la gestion de l'eau. Pour cela, elle collecte chaque année leur consommation et leur besoin d'eau afin d'élaborer, avec eux, le plan de répartition du volume global autorisé sur ce secteur.

Rachel offre également

des conseils sur le pilotage et l'amélioration des techniques d'irrigation. Elle participe à la cellule formations en proposant des modules de compréhension de l'irrigation ainsi que ses utilités pour les cultures.

Enfin depuis un an, Rachel propose un suivi et un conseil personnalisé avec l'outil Net'Irrig qui permet de connaître les dates optimales pour déclencher l'irrigation selon la réserve en eau du sol et des besoins de la culture.

Tel : 02.54.55.20.07  
rachel.lhelgoualc'h@loir-et-cher.chambagri.fr

## PORTAIT D'ACTEUR

Chaque agriculteur, chaque exploitation possède ses particularités. Partez à la découverte des femmes et des hommes qui animent nos territoires.

### BENOIT LIDOREAU AGRICULTEUR IRRIGANT À ROCÉ

Ouvrier agricole de 2008 à 2013, Benoit LIDOREAU s'est ensuite installé avec son père sur la ferme familiale à Rocé, près de Vendôme. Il fait partie du GDA de Selommès, de deux CUMA et d'un groupement d'achat.

L'exploitation de 280 ha, située sur des sols argilo-calcaires était initialement conduite de manière conventionnelle avec un assolement simple. Cependant, depuis deux ans, Benoit engage progressivement ses parcelles en conversion bio.

Particulièrement intéressé par les techniques améliorant et préservant la fertilité de son sol, il a suivi il y a quelques années une formation sur l'agriculture de conservation. Depuis, il a réduit le travail de ses sols, passé une partie de son exploitation en semis direct et développé les couverts d'interculture. Son objectif est de concilier cette technique avec l'agriculture biologique.

Benoit ne concevait pas d'effectuer ce changement sans irrigation.

« C'est une assurance économique pour mon système en agriculture biologique. Cela m'offre la possibilité de me tourner vers des cultures à forte valeur ajoutée ainsi que des productions maraichères plus locales, et ainsi pallier aux cultures à moindre revenu induites par le système. »



Entre le lancement des démarches pour la création de son forage et le début de l'irrigation, une année s'est écoulée. Implanté sur la nappe de Beauce Blésoise, un quota d'eau lui a été calculé par l'Organisme Unique sur une partie de son exploitation. Pour le moment celui-ci n'est pas une problématique pour Benoit car il adapte son assolement pour avoir, au maximum, deux tiers de sa surface irrigable en cultures de printemps tout en limitant la surface des cultures gourmandes en eau.

Niveau matériel, Benoit a investi dans un pivot avec rampe et un enrouleur. « J'ai choisi le pivot par simplicité car je n'ai pas besoin d'être sur place pour le mettre en route, je peux l'allumer et l'éteindre

de chez moi. De plus, ce dispositif permet un bon apport de l'eau sur la culture, c'est la parfaite alliance entre gain de temps et économies d'eau. Le seul point négatif c'est qu'il ne permet pas d'arroser les angles, c'est pour cela que je me suis équipé d'un enrouleur pour assurer l'irrigation de parcelles difficiles. »

Benoit a choisi de se former sur le pilotage de l'irrigation afin de comprendre et identifier les besoins en eau de ces cultures, par rapport à leurs stades de développement. En effet, suivre l'évolution de la réserve en eau est essentiel pour apporter la bonne dose au bon moment. Benoit souhaite à présent tester l'outil Net'Irrig pour suivre l'état de ses réserves utiles pour cette année.



Le climat est la variable la plus importante pour l'agriculture. Celui-ci influe sur l'état des sols et des productions. Retour sur les derniers mois.

## Automne et hiver 2019 - 2020, de fortes précipitations sur le département !

L'automne a été pluvieux, avec des précipitations au-dessus des moyennes décennales. L'hiver s'est montré tout autant arrosé, avec des épisodes de pluies plus fréquents et conséquents qu'à l'habitude. Dans le même temps, les températures ont été particulièrement élevées pour la saison, entraînant un bourgeonnement précoce de plusieurs cultures.

Les stations représentatives du département appartenant au réseau AGROM41 font état d'un **hiver pluvieux mais globalement doux**.

Au niveau de la pluviométrie, les chiffres indiquent que les mois de novembre, décembre et février ont été marqués par des **précipitations importantes**, il est ainsi tombé entre 70 et 100 mm supplémentaires en comparaison aux moyennes décennales !

« Pour donner un exemple concret, il est notamment tombé **deux fois plus d'eau en novembre** à St Julien de Chédon qu'habituellement !

Le mois de mars n'est pas en reste au niveau précipitations.

Ainsi, à la date du 06 mars, il est déjà tombé autant de pluie qu'un mois de mars complet en moyenne décennale » confirme Florian VINCENT, Conseiller à la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher.

Les températures, quant à elles, se sont révélées particulièrement douces pour une période hivernale.

Ainsi, on note sur une période allant du 1er novembre au 29 février que les températures sont en **moyenne supérieures de 1,5 à 2°C** aux moyennes décennales, une augmentation non négligeable sur le cycle des cultures.

Ces augmentations de températures ont été particulièrement marquées pour les mois de janvier et février.

« Pour le mois de février c'est environ **4°C de plus** que la moyenne décennale qui ont été enregistrés sur les stations du département, la preuve que ce mois aura été bien plus doux qu'habituellement.

A cela, il faut ajouter que la douceur hivernale a apporté une avance non négligeable à la végétation et des dégâts pourraient survenir avec les gelées printanières » conclut Florian VINCENT.



Rappel sur les réglementations en vigueur. Toute l'information est également à retrouver sur notre site internet.

## POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE Évolutions de la conditionnalité en 2020

La conditionnalité des aides, c'est-à-dire un ensemble de règles à respecter pour tout agriculteur qui bénéficie d'une ou plusieurs aides liées à la surface ou à la tête, évolue en 2020. **Bandes tampons le long des cours d'eau, maintien de la matière organique des sols ou encore maintien des particularités topographiques sont notamment des BCAE (Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales) soumises à évolution.**

### BCAE 1 – Bandes tampons le long des cours d'eau BCAE

#### Destruction exceptionnelle de bandes tampons BCAE en cas de travaux DUP (d'utilité publique)

Dans la mesure où vous n'êtes pas responsable de la destruction de la bande tampons (car imposé par une autorité administrative), il ne peut pas y avoir de sanction conditionnalité d'appliquée.

Le maintien du caractère couvrant d'une bande tampon peut justifier ponctuellement de réaliser à un moment de l'année un travail superficiel du sol (prévu dans l'arrêté). Il est recommandé de signaler ces travaux en amont de leur réalisation auprès de la DDT.

**Modification de la liste des espèces invasives (et par conséquent interdites) sur les bandes tampons BCAE car présentant un risque pour la santé et l'environnement.** Voici la nouvelle liste :



Faux-indiguo (indiguo du bush, amorphe buissonnante), Lila d'Espagne, sainfoin d'Espagne, Rue chèvre, herbe de la pampa, roseau à plumes, paspale dilaté, paspale distique, à deux épis, barbon d'andropogon, eragrostide, solidage du Canada, gerbe d'or, solidage glabre, géant, tardif, Bident à folioles subalternes, Bunias d'orient, roquette d'orient, sycos anguleux, concombres anguleux, euphorbe érule, âcre, morelle à feuilles de chalef.

En cas de présence d'une ou plusieurs de ces espèces sur vos bandes tampons BCAE (et uniquement celles-ci), vous pouvez réaliser une demande individuelle auprès du Préfet et ce afin de retirer ces espèces avec un labour (interdit sans la présence de telles espèces).

### BCAE 6 – Maintien de la matière organique des sols

#### Non-brûlage des résidus de culture

Suppression de la dérogation nationale dérogeant à l'interdiction de brûlage des résidus de cultures de lin, chanvre, riz, précédents culturaux des cultures potagères et des cultures de semences de graminées.

Maintien de la dérogation individuelle pour des raisons phytosanitaires (décision préfectorale).

### BCAE 7 - Maintien des particularités topographiques

Pour les cas de suppression / déplacement / remplacement des haies, il s'agit bien d'un dispositif de déclaration et non d'autorisation accordé par l'administration.

#### Maintien des bosquets

Les bosquets doivent être gérés en vue de leur maintien (ex : remplacement des

### Un nouvel extranet sur l'info réglementaire !

La loi ESSOC confère de nouvelles missions aux Chambres d'agriculture, dont celle de vous informer sur les évolutions de la réglementation PAC. En accord avec l'application de cette loi, un extranet sur les informations réglementaires a été développé par les Chambre d'agriculture France :

[extranet-info-reglementaire.proagri.fr](http://extranet-info-reglementaire.proagri.fr)

Continuez de retrouver également toutes les informations actualisées régulièrement sur notre site internet ! Ou contactez notre conseiller référent PAC : Philippe DEBARRE au 02 54 55 20 27 ou [philippe.debarre@loir-et-cher.chambagri.fr](mailto:philippe.debarre@loir-et-cher.chambagri.fr)

éléments morts).

#### Destruction de bosquet (ou de mares) en cas de travaux

Si l'un de vos bosquets a été détruit à cause de la réalisation de travaux DUP (d'utilité publique) et que vous apportez la preuve qu'il s'agit bien de travaux DUP, vous ne pourrez pas être tenu responsable de cette destruction (donc pas de sanctions au titre de la conditionnalité).

#### Paquet hygiène végétale : ERMG 4

Registre phytosanitaire : Il était demandé en 2019 que soit enregistrée à la fois la quantité et la dose. A partir de 2020, le Ministère a décidé la simplification suivante : il faudra désormais enregistrer la quantité ou la dose.

#### Paquet hygiène végétale : ERMG 10

Le contrôle périodique du pulvérisateur : Le premier contrôle d'un pulvérisateur doit intervenir au plus tard 5 ans après la date d'achat.



## LA CHAMBRE À VOTRE SERVICE

Notre rôle est de vous accompagner dans le développement et la réussite de votre entreprise agricole. Pour cela, nous vous proposons différents accompagnements.

### SUIVI OENOLOGIQUE



#### VALORISEZ VOS CUVÉES

Pour optimiser votre stratégie de vendange et de vinification, la Chambre d'agriculture vous accompagne à travers le suivi œnologique !

De l'évolution de la maturation des raisins au choix des techniques de vinification en passant par l'élaboration de vin de qualité en conformité avec les préconisations de votre appellation, nos conseillers vous accompagnent à la réalisation d'assemblages judicieux pour la valorisation de l'ensemble de vos cuvées.

Contact : 02 54 55 20 40

### AGRICULTURE BIOLOGIQUE



#### CONTINUONS D'AVANCER ENSEMBLE !

Forte d'une expérience de 10 ans dans l'accompagnement technique en agriculture biologique dans le Loir-et-Cher, la Chambre d'agriculture vous propose une offre globale alliant information, échanges, formations et réponses concrètes pour atteindre la multiperformance.

Différentes solutions d'accompagnement peuvent vous être proposées pour un suivi optimal dans la conduite de votre exploitation !

Contact : 02 54 55 20 00

### AIDE AGRI 41



#### EN DIFFICULTÉ ? NE RESTEZ PAS SEUL

L'association Aide agri 41 propose une démarche d'accompagnement à tout agriculteur en difficulté qui en fait la demande.

Il s'agit d'une aide pour mieux comprendre et appréhender une situation, aider dans les démarches administratives ou encore envisager avec des interlocuteurs expérimentés d'autres solutions, y compris en dehors de l'agriculture, dans un autre projet de vie.

Cet accompagnement humain et social ne peut être assuré qu'à la demande de l'agriculteur lui-même

Contact : 02 54 55 20 17

## MAI / JUIN

**Les dates des événements sont données à titre indicatif mais dépendent de l'évolution de la pandémie Covid-19. Les mises à jour seront effectuées sur notre site internet.**

**REPORTÉ** Les 16 et 17 mai  
Comice agricole à Morée

Les 10 et 12 juin  
**Concours départemental des vins à Blois**  
Le concours départemental des vins met à l'honneur la qualité des productions viticoles du Loir-et-Cher.

Le 14 juin  
Marché de Printemps de

**Bienvenue à la Ferme à Blois**  
Au programme de cette journée : marché de produits locaux, animations pour petits et grands, assiettes fermières. Convivialité, bonne humeur, ambiance festive et familiale orchestreront cette journée.

Le 16 juin  
**Journée régionale Légumes**  
Cette journée organisée dans le cadre du Cap'filère Légumes portera sur les innovations et avancées techniques, scientifiques au service des exploitations de la filière légumières. Un accent sera donné sur le changement climatique et les adaptations nécessaires des pratiques

**REPORTÉ** Les 20 et 21 juin  
Comice agricole de Bracieux

## JUILLET

Juillet [date à définir]  
**Colloque régional viti oeno**  
Le 32ème colloque régional viticole aura lieu en juillet. Les thématiques abordées seront définies prochainement et accessibles sur notre site internet.

Le 26 juillet  
**Marché d'été fermier de Bienvenue à la Ferme, Blois**  
Le second marché estival du réseau Bienvenue à la Ferme. Marché de producteurs locaux, animations, assiettes fermières. Un moment convivial à passer en famille ou entre amis !



Retrouvez toute l'actualité agricole ainsi que les dates des événements sur notre site internet :

[www.loir-et-cher.chambres-agriculture.fr](http://www.loir-et-cher.chambres-agriculture.fr)

**Ardan**  
Centre-Val de Loire

**Catalyseur  
Accompagnement  
Échanges**

**Formation  
Création  
Territoires**

**Acteurs  
Développement  
Économie**

**Innovation  
Confiance  
Expertise**

**OBJECTIF  
COMPÉTENCES**

*Un dispositif qui permet de développer un nouveau projet dans l'entreprise en confiant son développement pendant 6 mois à un stagiaire de la formation professionnelle.*

*Le nouveau dispositif pour le développement signé ARDAN*

**Association Régionale pour le Développement d'Activité Nouvelle en Région Centre-Val de Loire**



Terr'actif est le magazine de la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher • Editeur et imprimeur : ISF Imprimerie, 9 rue de Vauquois, 41000 BLOIS - Courriel : contact@isf-imprimerie.fr labelisé IMPRIM VERT - Tel : 02 54 56 43 43 • Directeur de publication : Arnaud BESSÉ • Rédacteur en chef : Céline DIARD • Rédacteurs : Cécile GROSSEUVRES, Marie-Bathilde SIMODE, Isabelle BERTRAND, Rachel L'HELGOUALCH, Florian VINCENT, Philippe DEBARRE, Hélène BIRAUD, Frédérique GARNIER, Justine GAUTHIER, Alice DURAND, • Trimestriel gratuit imprimé sur papier recyclé • Date de parution : Mai 2020 • Crédits photos : Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher • Les articles parus sous une signature individuelle n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. Les textes et insertions publicitaires sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs. La reproduction, même partielle des articles, est interdite sauf accord préalable.





## AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Expertise  
technico-  
économique  
et échanges avec le

**Groupe**  
**Cultures & Bio !**

41

## Les + AVANTAGES

- **Une offre globale** alliant information, échanges, formations et réponses concrètes pour atteindre la multiperformance
- **10 ans d'expérience** dans l'accompagnement technique en agriculture biologique dans le Loir-et-Cher

*Agriculteurs/trices en agriculture biologique ou en conversion*

Continuons d'avancer ensemble :

Souscrivez à ce nouveau service proposé par la Chambre en lien avec le GDA de votre territoire !

La Chambre d'agriculture est la seule structure du Loir-et-Cher proposant du conseil collectif en agriculture biologique à être certifiée et à disposer de l'agrément du ministère en charge de l'agriculture pour la réalisation de conseil phytosanitaire indépendant (numéro CE OE1627).